"Un nouveau pas vers l'union européenne" dans 30 jours d'Europe (Avril 1975)

Légende: En avril 1975, Jean Sauvagnargues, ministre français des Affaires étrangères, livre dans le mensuel 30 jours d'Europe son interprétation des résultats du Conseil européen de Dublin et notamment de la décision prise sur la «question britannique».

Source: 30 jours d'Europe. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Avril 1975, n° 201. Paris: Service d'information des Communautés européennes. "Un nouveau pas vers l'union européenne", p. 8-9.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL: http://www.cvce.eu/obj/un_nouveau_pas_vers_l_union_europeenne_dans_30_jours_d_europe_avril_1975-fr-b5cf0ee2-0b52-4794-aaa1-92f084f99308.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

M. Sauvagnargues
Ministre des Affaires étrangères
à « 30 Jours d'Europe »

Un nouveau pas vers l'union européenne

« Deux heures de discussion pour régler le problème des importations de cheddar néo-zélandais en Grande-Bretagne ! Est-il vraiment utile de rassembler à intervalle régulier les chefs de gouvernement des Neuf pour aborder des questions de ce type ? » Tel est le ton de nombreux commentaires à la suite de la récente réunion du Conseil européen à Dublin. Qu'en pensez-vous ?

Des appréciations de ce genre révèlent une méconnaissance du sujet et de l'enjeu. Le principal thème des travaux de Dublin a été « l'affaire britannique » qui hypothèque depuis longtemps les activités de la Communauté et a soumis celle-ci, au cours des derniers mois, à une vive tension, source de nombreuses difficultés.

Nos partenaires britanniques ont d'abord prononcé un mot dont la consonance est peu agréable, celui de « renégociation ». Puis, tout en abandonnant ce terme, ils ont demandé des modifications substantielles de leurs conditions d'adhésion à la Communauté, notamment en matière budgétaire. En janvier, la Commission européenne a formulé des propositions à ce sujet, comportant un mécanisme correcteur ; mais, depuis lors, la discussion ne s'était guère engagée entre les gouvernements des Neuf. Ce n'est pas un mince résultat que d'être parvenu à Dublin, en un jour et demi - soit dit en passant : nous n'avons consacré que quelques minutes au cheddar néo-zélandais - à résoudre cette question à la satisfaction générale. Témoin la présentation qu'ont faite de ce compromis MM. Wilson et Callaghan au Parlement de Westminster et la décision du gouvernement britannique, dans sa majorité, de préconiser le maintien de la Grande-Bretagne dans la Communauté lors du référendum de juin prochain.

On comprend les Anglais puisque leurs partenaires continentaux, les Français notamment, leur ont consenti d'importantes « concessions », mot qui revient fréquemment dans les commentaires à propos de la réunion de Dublin.

Dès le départ, nous savions que nous parviendrions à un accord proche des propositions de la Commission européenne et c'est bien ce qui s'est produit. Mais, pour leur part, les Français ont manifesté une fermeté qui ne reflète nullement un esprit de concession « à tout va ». Sur deux points notamment. Premièrement, nous avons mis en relief une certaine inconséquence dans le mécanisme suggéré par la Commission européenne car il ne tient pas entièrement compte du principe qu'elle a rappelé elle-même, à savoir que deux des éléments des ressources propres - les droits de douane et les prélèvements agricoles - ne peuvent à aucun titre être considérés comme une contribution de la Grande-Bretagne à la Communauté puisqu'il s'agit de recettes appartenant à cette dernière du fait de l'existence de l'union douanière. Cependant, pour témoigner de notre bonne volonté, nous ne nous sommes pas battus âprement sur ce point.

Deuxièmement, nous avons tenu bon sur la nécessité de fixer un plafond absolu aux remboursements dont pourra bénéficier la Grande-Bretagne si elle se trouve en difficultés, alors que la proposition de la Commission européenne ne comportait qu'une limite relative, calculée en pourcentage. Et nous avons obtenu gain de cause.

Cette première épreuve du feu pour le Conseil européen vous paraît-elle justifier les espoirs mis dans ce « sommet nouvelle manière » par le président Valéry Giscard d'Estaing, alors que François-Xavier Ortoli a souligné, de son côté, le danger d'un renforcement de la coopération intergouvernementale « au détriment de la voie royale de l'intégration » ?

Le Conseil européen n'est pas une institution nouvelle, mais simplement un instrument nouveau dont le but est la mise en œuvre d'une approche globale afin de supprimer cette barrière irréelle entre la coopération politique, qui serait du seul ressort des gouvernements, et le champ d'action communautaire, tel qu'il est défini par les traités. En examinant les grandes questions du moment au niveau le plus élevé, on évite à la

fois une certaine routine qui affecte les travaux du Conseil des ministres de la Communauté et une certaine abstraction qui règne sur les rencontres consacrées à la coopération politique.

Il pourra arriver que le Conseil européen examine une question importante sans prendre de décision car c'est l'approche globale des problèmes, plus que la solution de telle affaire en suspens, qui constitue avant tout sa raison d'être. Mais, lorsque se pose une question d'envergure, dont les implications sont donc nécessairement politique, c'est à son niveau qu'elle peut être efficacement tranchée. La réunion de Dublin en a administré la preuve pour l'affaire britannique. Dans le même esprit, la prochaine réunion du Conseil européen sera consacrée au problème de l'énergie. La Communauté s'est donc doté d'un instrument nouveau qui s'est rodé très vite et a fonctionné de manière satisfaisante.

Autre point important : la Commission européenne est constamment présente lors des sessions du Conseil alors que, jusqu'à présent, elle était tenue à l'écart des réunions intergouvernementales consacrées à la coopération politique. Je voudrais également souligner qu'à Dublin, les discussions se sont déroulées exactement dans les conditions préconisées par la France, c'est-à-dire avec la seule participation des chefs de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères et de membres de la Commission européenne - MM. Ortoli et Haferkamp. Cette procédure, loin de porter atteinte au mécanisme institutionnel prévu par les traités, comme certains l'ont redouté, tend à accentuer l'approche communautaire des problèmes européens.

De plus, ce sont des problèmes véritablement politiques que nous avons abordés - l'affaire britannique, les questions énergétiques, la conférence sur la sécurité et la coopération européennes - contrairement aux craintes exprimées par nos partenaires hollandais qui ont redouté un moment que le Conseil européen devienne une instance d'appel sur les sujets qui doivent être traités par les institutions de Bruxelles. Nos entretiens n'ont nullement été centrés sur des chiffres, qu'il s'agisse du cheddar néo-zélandais ou de telle autre question matérielle, mais sur des principes et des lignes d'action.

D'ailleurs, il me paraît déraisonnable de prétendre que, lorsqu'on parle chiffres, la politique est absente du débat. Je vous assure que pour le chancelier Schmidt, par exemple les chiffres ont un caractère indiscutablement politique.

A Dublin, après le départ du président Giscard d'Estaing pour Paris et alors que tout semblait réglé, les Britanniques ont soulevé une difficulté inopinée concernant les cas dans lesquels le déficit de leur balance des paiements leur permettrait de bénéficier du « mécanisme correcteur ». Vous avez dû marquer très nettement votre opposition. Ne craignez-vous pas que, si la Grande-Bretagne décide de rester membre de la Communauté européenne, elle continue périodiquement à remettre en cause tel ou tel principe communautaire ?

Il n'est certes pas exclu que les Britanniques continuent de poser quelques problèmes à la Communauté mais, maintenant que nous avons trouvé un compromis qui leur procure satisfaction, les difficultés devraient aller en s'atténuant.

Pour notre part, nous avons parcouru tout le chemin qu'il nous est possible d'effectuer sans porter atteinte aux principes de la Communauté. La solution que nous avons adoptée consiste, en fait, à prolonger la période transitoire avec une double restriction quantitative et temporelle puisqu'elle est limitée à sept ans. Il ne s'agit donc nullement d'un mécanisme d'exception permanent.

Quant aux Britanniques, dont le comportement dans toute cette affaire a correspondu à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'eux aujourd'hui, ils sont engagés dans un processus pédagogique depuis leur appartenance à la Communauté européenne. Celle-ci ne peut modifier leur réflexe insulaire du jour au lendemain, mais un certain changement est déjà perceptible, comme en témoigne l'attitude de mon collègue James Callaghan qui ne tient déjà plus du tout le même langage que celui qu'il employait au printemps dernier.

A Dublin, des progrès ont-ils été accomplis dans le domaine de l'énergie, notamment en ce qui concerne la conférence entre pays producteurs et consommateurs de pétrole dont le président Giscard

d'Estaing a pris l'initiative ?

Vous savez que nous avons constitué un comité « *ad hoc* » pour définir le rôle de la Communauté lors de la réunion préparatoire à cette conférence et aussi pour étudier les positions de fond qu'elle prendra lors de cette dernière. Une difficulté aurait pu surgir entre les Neuf du fait que nos partenaires participent à l'Agence internationale de l'énergie alors que la France n'en fait pas partie. Or il n'en est rien. La conciliation de nos attitudes se réalise de façon pragmatique, sans la moindre anicroche.

En ce qui concerne la conférence elle-même, le principal problème est de savoir si elle doit limiter ses travaux aux ressources énergétiques ou débattre également des autres matières premières, comme le demandent par exemple les Algériens. Entre Européens, notre religion n'est pas arrêtée sur ce point car nous ne l'avons pas encore abordé.

Certains commentateurs se sont étonnés que le thème de l'union européenne n'ait nullement été évoqué à Dublin et que les collègues du Premier ministre belge Léo Tindemans ne l'aient pas interrogé sur l'avancement de la mission qu'il lui ont confiée à ce sujet au « sommet » de Paris, en décembre dernier.

Ce n'est pas du tout surprenant. D'une part, les travaux de M. Tindemans en sont encore au stade préliminaire, ne serait-ce que parce que l'affaire britannique n'était pas réglée entre les Neuf jusqu'à ces derniers jours. Depuis Dublin, c'est chose faite. Reste au peuple anglais à se prononcer.

D'autre part, si la mission de M. Tindemans est extrêmement utile, elle n'est qu'un des facteurs en jeu dans la progression vers l'union européenne. L'évolution pragmatique de la Communauté et de ses institutions joue un rôle essentiel en ce domaine. La mise en place du Conseil européen, dont la première réunion à Dublin a été un succès, fait partie de cette évolution, de même que l'élection du parlement européen au suffrage universel.

Pensez-vous que cette élection aura lieu en 1978, comme prévu lors du « sommet » de Paris ?

Ce délai ne me paraît nullement hors de notre portée. Pour le moment, nous sommes fidèles aux objectifs que nous nous sommes fixés en décembre dernier. A une époque très difficile sur le plan économique ce qui provoque des tendances centrifuges, il nous est impossible de supprimer les causes objectives de ce mouvement. Du moins pouvons-nous affirmer notre volonté politique de construire l'Europe, ce que nous avons fait à Paris et qui dicte notre conduite quotidienne.

Interview recueillie par
Gilles Anouil